

COMMUNE DE LA BAUME D'HOSTUN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 1 DU PLU DE LA BAUME D'HOSTUN

Par arrêté n° 39/2024 en date du 25 octobre 2024, la commune de La Baume d'Hostun s'est prononcée sur les modalités de l'enquête publique portant la modification n° 1 du Plan Local d'urbanisme de La Baume d'Hostun. La procédure a été engagée afin de :

- permettre la création d'un STECAL sur l'ancien site de rééducation Sainte Catherine Labouré,
- modifier l'OAP de la Noyeraie
- et effectuer des ajustements au règlement écrit.

A cet effet, M. André AUBANEL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie du **Mercredi 13 novembre au vendredi 6 décembre 2024 à 16h** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le

- Le Mercredi 13 novembre 2024 de 15h à 18h
- Le vendredi 22 novembre 2024 de 13h à 16h
- Le vendredi 6 décembre 2024 de 13h à 16h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie de La Baume d'Hostun,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, MAIRIE, 1 place de la Mairie, 26730 LA BAUME D HOSTUN,
- soit en les transmettant par voie dématérialisée au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : plu@la-baume-dhostun.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,
Marion PELLOUX-PRAYER

